

Cerfa 13409*06 Page 16/17 Rub. 1.3 Taxe d'aménagement

Par mamypapyly, le 14/02/2019 à 14:00

Bonjour,

Je complète le CERFA 13409 * 06 en vue de l'obtention d'un permis pour la construction d'un car-port non-adossé ouvert et couvert de 27 m² devant abriter nos 2 emplacements de stationnement .

Page 16/17 A la rubrique 1.3 « autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement » dois je mettre 2 ou 0 étant donné que les deux emplacement de stationnement existent avant travaux ?

Merci déjà de votre réponse.